

Composition des dossiers de souscription devant être retournés complets à :

La Française – Direction de la clientèle – 128, boulevard Raspail 75006 Paris

www.lafrancaise-group.com

Tél. : 01 44 56 10 45 – Email : produitsnominatifs@lafrancaise-group.com

Un E-mail accusant réception de vos dossiers sera adressé à votre conseiller. Notre équipe prendra contact avec celui-ci en cas d'information complémentaire nécessaire à la complétude de l'opération.

Pour les personnes physiques :

- Original du bulletin de souscription daté, signé
- Copie de l'ordre de virement ou un chèque libellé à l'ordre de la SCPI (signature obligatoire des deux conjoints si les fonds sont issus d'un compte au nom des deux époux)
- Copie recto/verso d'une pièce d'identité* en cours de validité du/des souscripteur(s)
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture électricité, eau, gaz, téléphone, attestation d'imposition ou de non-imposition, taxe d'habitation, foncière, quittance d'assurance pour le logement – titre de propriété ou quittance de loyers...)
- IBAN (relevé d'identité bancaire)

Pour les personnes morales :

- Original du bulletin de souscription daté, signé
- Copie de l'ordre de virement ou un chèque libellé à l'ordre de la SCPI
- K-bis de moins de 3 mois (en lieu et place du k-bis pour les associations et congrégations religieuses → extrait du journal officiel ; pour les fondations → décret de reconnaissance d'utilité publique)
- Statuts certifiés (si un associé détient plus de 25 % du capital social, documents requis : CNI si personne physique – statuts, k-bis, bilans si personne morale)
- Copie recto/verso d'une pièce d'identité* en cours de validité du signataire et pouvoir attribué
- Dernier bilan et compte de résultats
- Rapport Spécial (document disponible sur simple demande ou en téléchargement via le site extranet)

● Modalités de règlement :

- Règlement par le compte bancaire du souscripteur
- Règlement par l'établissement financier (crédit) → offre de prêt à joindre et Rapport Spécial si investissement supérieur à 150 000 €

L'intégralité du prix d'émission doit être réglée lors de la souscription soit par chèque libellé à l'ordre de la SCPI concernée par la souscription, soit par virement au compte ouvert à la Banque du CIC Paris Institutionnels (BIC : CMCIFRPPCOR) aux coordonnées bancaires (IBAN) suivantes :

Multimmobilier 2 :	IBAN	FR76 3006 6109 2600 0100 7860 175
Crédit Mutuel Pierre 1 :	IBAN	FR76 3006 6109 2600 0100 7900 139
Epargne Foncière :	IBAN	FR76 3006 6109 2600 0101 0080 117
Sélectinvest 1 :	IBAN	FR76 3006 6109 2600 0100 8300 167
LFP Opportunité Immo :	IBAN	FR76 3006 6109 2600 0200 2170 121
Immofonds 4 :	IBAN	FR76 3006 6109 2600 0101 0090 108
Eurofoncière 2 :	IBAN	FR76 3006 6109 2600 0101 9060 183
LFP Europimmo :	IBAN	FR76 3006 6109 2600 0200 4100 130
Europimmo Market :	IBAN	FR76 3006 6109 2600 0200 4570 192
Pierre Privilège :	IBAN	FR76 3006 6109 2600 0100 7950 191
LFP Pierre :	IBAN	FR76 3006 6109 2600 0100 7980 164

● **Déclaration d'Origine des Fonds (DOF) et Rapport Spécial (RS), modèles La Française à remettre impérativement (dûment accompagnés des justificatifs correspondants) si :**

- Investissement unitaire ou cumulé égal ou supérieur à 150 000 €
- Investissement d'une somme en provenance d'une personne tierce (y compris membre de la famille)
- Investissement par chèque tiré sur un tiers (chèque de banque, chèque notarié, etc.)
- Investissement d'une somme en provenance de l'étranger
- Vous êtes non résident
- Vous êtes une "Personne Politiquement Exposée"¹

● **Régime matrimonial et signature des bulletins de souscription :**

- Signature obligatoire des 2 conjoints si les fonds sont issus d'un compte au nom des 2 époux et si l'opération doit être affectée à un seul d'entre eux.
- Signature unique du client si les fonds sont issus d'un compte à son unique nom (même si marié)

● **Souscription au nom d'un mineur :**

- Copie du livret de famille
- Copie recto/verso d'une pièce d'identité* en cours de validité des 2 parents
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois des parents
- IBAN (relevé d'identité bancaire) des parents (jusqu'aux 16 ans de l'enfant accepté) sinon IBAN du compte de l'enfant

● **Souscription d'une personne sous protection (2 cas) :**

→ Sous curatelle

- Ordonnance du tribunal de mise sous curatelle
- Original du bulletin de souscription signé par la personne sous protection et son représentant légal
- Copie recto/verso d'une pièce d'identité* en cours de validité de la personne sous protection
- Copie recto/verso d'une pièce d'identité* en cours de validité du représentant légal

→ Sous tutelle

- Ordonnance du tribunal de mise sous tutelle
- Ordonnance du tribunal autorisant le placement des fonds par le représentant légal
- Original du bulletin de souscription signé par son représentant légal
- Copie recto/verso d'une pièce d'identité* en cours de validité de la personne sous protection
- Copie recto/verso d'une pièce d'identité* en cours de validité du représentant légal

*Si Carte Nationale d'Identité ou passeport périmé → copie de la pièce d'identité périmée et attestation de demande de renouvellement en Mairie. A noter : les cartes nationales d'identité ayant une date de fin de validité postérieure au 01/01/2014 sont valables 5 ans de plus.

¹ Par "personnes politiquement exposées", on entend les personnes Françaises ou étrangères (mais ne résidant pas en France) qui occupent ou se sont vues confier une fonction publique importante au niveau national dans leur pays ainsi que les membres directs de leur famille ou des personnes connues pour leur être étroitement associées.

Etat Civil : je(nous) soussigné(s)

N° associé La Française : ■■■■■■

 Monsieur Madame Monsieur & Madame Indivision
 Nom d'usage (souscripteur) :
 Nom de famille :
 Prénom :
 Nationalité : Né(e) le : ■■/■■/■■■■
 À : Dpt. : ■■ Pays :

 Monsieur Madame Indivision
 Nom d'usage (co-souscripteur) :
 Nom de famille :
 Prénom :
 Nationalité : Né(e) le : ■■/■■/■■■■
 À : Dpt. : ■■ Pays :

Situation familiale :
 Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Divorcé(e) Veuf(ve)
Régime matrimonial :
 Communauté universelle Séparation de biens ou pacsé(e) sans contrat
 Communauté réduite aux acquêts ou marié(e) sans contrat Participation aux acquêts

Capacité juridique :
 Majeur(e)
 Majeur(e) incapable
 Mineur(e) sous administration légale
 Mineur(e) sous contrôle judiciaire

Personne morale : SA SARL SCI Autre : Dénomination sociale :
 N° SIRET : Fiscalité : IR IS BIC Autre (précisez)
 Représentée par : Nom : Prénom : Qualité :
 Adresse : Code postal : ■■■■■ Ville :

 Adresse personne physique ou morale : Code postal : ■■■■■
 Ville : Pays : N° de téléphone :
 N° de téléphone portable : Email :
 Ce numéro de portable et cette adresse mail seront utilisés pour vous donner accès à votre extranet client.

Résidence fiscale : France Autre (précisez) : Profession (pers. physique) / secteur (pers. morale) :
 J'(nous) accepte(ons) la diffusion des documents d'information par voie électronique (n° de téléphone portable et adresse email requis).
 Je(nous) souhaite(ons) recevoir un relevé de portefeuille au 1^{er} janvier (imposition ISF).

Souscription : déclare(ons) souscrire à

Nom de la SCPI	Nombre de parts	Montant unitaire	Montant de l'acquisition

 Montant de l'acquisition en toutes lettres :
 Règlement : Par chèque bancaire, libellé au nom de la SCPI Par virement au compte ouvert par la SCPI (cf. 1^{er} page)
 En cas de crédit, préciser le nom de l'organisme :
Je(nous) règle(ons) cette opération au moyen de : Fonds propres Fonds communs (signature des deux conjoints impérative)

- J'(nous) atteste(ons) :**
- avoir reçu et pris connaissance du dossier de souscription (statuts, note d'information visée par l'AMF, le cas échéant, son actualisation, le dernier rapport annuel, le bulletin trimestriel en vigueur),
 - avoir pris connaissance des risques, des frais et commissions associés au produit (présentés de manière exhaustive en chapitre 3 "Frais" de la note d'information et sous forme résumée au verso), rempli un questionnaire d'adéquation client avant signature du bulletin de souscription,
 - être informé(s) que la Société de Gestion ne garantit pas la revente des parts, que le retrait n'est possible qu'en contrepartie d'une souscription correspondante ou, à défaut si les statuts le prévoient, sous réserve de la constitution et de la dotation du fonds de remboursement,
 - être avisé(s) qu'à des fins de vérification de l'origine des fonds (mais également en cas de rachat), mon conseiller sera amené à me demander des pièces justificatives complémentaires si je suis non résident ou politiquement exposé, ou si les fonds proviennent d'un compte domicilié à l'étranger ou d'un tiers. Ces critères n'étant pas exhaustifs,
 - m'(nous) engager à informer La Française AM Finance Services de toute modification de mon adresse postale ou électronique,
 - que les parts de la SCPI ne sont pas acquises au bénéfice, direct ou indirect, d'une "US Person" au sens de la réglementation américaine <http://lfgrou.pe/USRegul>, cette définition étant reprise sur le site internet du Groupe La Française <http://lfgrou.pe/USPerson>.

Cachet

EUODIA FINANCE
 174 avenue Charles de Gaulle
 92200 Neuilly sur Seine
 Tél. 01 47 38 30 07 - www.euodia.fr
 SIREN 519 412 571 - Sarl capital 40500€

Code partenaire :

 Je(nous) confirme(ons) avoir vérifié l'ensemble des informations figurant sur le présent bulletin de souscription et avoir reçu copie de ce bulletin.
 Fait en 3 exemplaires à : le : ■■/■■/■■■■
 Signature(s)

Assurez-vous que les éléments précisés en 1^{er} et 2^e pages sont joints au bulletin de souscription

¹ Il est précisé que les documents seront adressés par voies postale et électronique dans un premier temps, et que vous serez dûment informé préalablement à l'arrêt de l'envoi postal.

Renseignements particuliers aux SCPI du Groupe La Française

SOCIÉTÉ DE GESTION : La Française Real Estate Managers - 399 922 699 RCS PARIS - 128, boulevard Raspail 75006 PARIS
Agréments : AMF n° GP-07000038 du 26.06.2007 (www.amf-france.org), AIFM du 24.06.2014 au titre de la directive 2011/61/UE

Sociétés Civiles de Placement Immobilier à capital variable ayant pour objet social l'acquisition et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif détenu directement ou indirectement. Les notes d'information prévues par les textes ont reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers délivré en application des articles L 411-1, L 411-2, L 412-1 et L 621-8 du Code Monétaire et Financier. Les visas attribués par l'AMF n'indiquent pas pour autant que l'AMF approuve ou cautionne la souscription dans ces produits.

ÉPARGNE FONCIÈRE

305 302 689 RCS Paris
Société au capital maximum de 555 000 003 €
Conditions de souscription à dater du 04.01.2016
Prix de souscription de **785 €** net de tout autre frais dont 9 % TTC (7,5 % HT) de commission de souscription*, composé de 153 € (nominal) + 632 € (prime d'émission).
Minimum de souscription = 1 part
Mise en jouissance : le 1^{er} jour du 6^e mois qui suit le mois de souscription
VISA AMF : la note d'information a reçu le visa SCPI n°14-20 en date du 8.08.2014.
La notice a été publiée au BALO n°101 du 22.08.2014, n°154 du 24.12.2014, n°42 du 8.04.2015 et n°155 du 28.12.2015

IMMOFONDS 4

350 504 353 RCS Paris
Société au capital maximum de 300 000 000 €
Conditions de souscription à dater du 01.10.2008
Prix de souscription de **201 €** net de tout autre frais dont 9 % TTC (7,5 % HT) de commission de souscription*, composé de 153 € (nominal) et 48 € (prime d'émission).
Minimum de souscription = 1 part
Mise en jouissance : le 1^{er} jour du 2^e mois qui suit le mois de souscription
VISA AMF : la note d'information a reçu le visa SCPI n°14-21 en date du 8.08.2014.
La notice a été publiée au BALO n°101 du 22.08.2014

SÉLECTINVEST 1

784 852 261 RCS Paris
Société au capital maximum de 459 000 000 €
Conditions de souscription à dater du 01.05.2015
Prix de souscription de **635 €** net de tout autre frais dont 7,5 % TTC (6,25 % HT) de commission de souscription*, composé de 153 € (nominal) et 482 € (prime d'émission).
Minimum de souscription = 1 part
Mise en jouissance : le 1^{er} jour du mois qui suit le mois de souscription
VISA AMF : la note d'information a reçu le visa SCPI n°14-19 en date du 8.08.2014.
La notice a été publiée au BALO n°101 du 22.08.2014 et n°42 du 8.04.2015

Avertissement à l'investisseur : les parts de SCPI sont des supports de placement à long terme et doivent être acquises dans une optique de diversification de votre patrimoine. La durée de placement optimale recommandée par la société de gestion est de 9 ans.

Principaux risques : absence de rentabilité potentielle ou perte de valeur, risque de liquidité, perte en capital, capital investi non garanti.

La rentabilité d'un placement en parts de SCPI est de manière générale fonction :

- des dividendes potentiels ou éventuels qui vous seront versés. Ceux-ci dépendent des conditions de location des immeubles, et peuvent évoluer de manière aléatoire en fonction de la conjoncture économique et immobilière (taux d'occupation, niveau de loyers) sur la durée totale du placement,
- du montant de capital que vous percevrez, soit lors de la revente de vos parts ou le cas échéant de la liquidation de la SCPI. Ce montant n'est pas garanti et dépendra de l'évolution du marché de l'immobilier sur la durée totale du placement.

Les SCPI peuvent recourir à l'endettement à hauteur de 15 % maximum de la capitalisation de la SCPI concernée appréciée au 31 décembre de l'année qui précède.

L'investisseur est invité à prendre connaissance des facteurs de risques détaillés dans la note d'information.

A l'attention du souscripteur : l'attention du souscripteur est attirée sur le fait que l'obtention d'un financement pour la souscription à crédit de parts de SCPI n'est pas garantie et dépend de la situation patrimoniale, personnelle et fiscale de chaque client. Le souscripteur ne doit pas se baser sur les seuls revenus issus de la détention de parts de SCPI pour honorer les échéances du prêt compte tenu de leur caractère aléatoire. En cas de défaut de remboursement, l'associé peut être contraint à vendre ses parts de SCPI et supporter un risque de perte en capital. L'associé supporte également un risque de remboursement de la différence entre le produit de la cession des parts de la SCPI et le capital de l'emprunt restant dû dans le cas d'une cession des parts à un prix décoté.

Les documents légaux (les statuts, la note d'information et, le cas échéant, son actualisation, le rapport annuel du dernier exercice et le bulletin trimestriel en vigueur) sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur les sites www.lafrancaise-greim.com ou www.lafrancaise-am-partenaires.com

MULTIMOBILIER 2

383 839 321 RCS Paris
Société au capital maximum de 200 000 000 €
Conditions de souscription à dater du 04.01.2016
Prix de souscription de **785 €** net de tout autre frais dont 9,6 % TTC (8 % HT) de commission de souscription*, composé de 305 € (nominal) + 480 € (prime d'émission).
Minimum de souscription = 1 part
Mise en jouissance : le 1^{er} jour du 6^e mois qui suit le mois de souscription
VISA AMF : la note d'information a reçu le visa SCPI n°14-25 en date du 8.08.2014.
La notice a été publiée au BALO n°101 du 22.08.2014, n°154 du 24.12.2014, n°42 du 8.04.2015 et n°155 du 28.12.2015

EUROFONCIERE 2

324 419 183 RCS Paris
Société au capital maximum de 172 125 000 €
Conditions de souscription à dater du 31.12.2007
Prix de souscription de **252 €** net de tout autre frais dont 9,6 % TTC (8 % HT) de commission de souscription*, composé de 153 € (nominal) et 99 € (prime d'émission).
Minimum de souscription = 1 part
Mise en jouissance : le 1^{er} jour du 2^e mois qui suit le mois de souscription
VISA AMF : la note d'information a reçu le visa SCPI n°14-17 en date du 8.08.2014.
La notice a été publiée au BALO n°101 du 22.08.2014

CRÉDIT MUTUEL PIERRE 1

419 867 213 RCS Paris
Société au capital maximum de 750 000 033 €
Conditions de souscription à dater du 01.05.2015
Prix de souscription de **285 €** net de tout autre frais dont 9,6 % TTC (8 % HT) de commission de souscription*, composé de 153 € (nominal) et 132 € (prime d'émission).
Minimum de souscription = 1 part
Mise en jouissance : le 1^{er} jour du mois qui suit le mois de souscription
VISA AMF : la note d'information a reçu le visa SCPI n°14-16 en date du 8.08.2014.
La notice a été publiée au BALO n°101 du 22.08.2014 et n°42 du 8.04.2015

LFP OPPORTUNITÉ IMMO

752 974 089 RCS Paris
Société au capital maximum de 100 000 050 €
Conditions de souscription à dater du 10.09.2012
Prix de souscription de **200 €** net de tout autre frais dont 10,8 % TTC (9 % HT) de commission de souscription*, composé de 150 € (nominal) et 50 € (prime d'émission).
Minimum de souscription = 5 parts pour une 1^{re} souscription. Tout souscripteur déjà associé de la SCPI peut souscrire un nombre quelconque de parts.
Mise en jouissance : le 1^{er} jour du 4^e mois qui suit le mois de souscription
VISA AMF : la note d'information a reçu le visa SCPI n° 14-22 en date du 8.08.2014.
La notice a été publiée au BALO n°105 du 31.08.2012 et n°101 du 22.08.2014

***COMMERCIALISATION :** conformément aux dispositions réglementaires, nous vous informons que la société de gestion reverse les frais de souscription aux commercialisateurs. Cette rémunération se fait donc sans charge supplémentaire pour les associés ou souscripteurs de parts de la SCPI. Par ailleurs, le souscripteur, s'il le désire, peut se rapprocher de son prescripteur pour en connaître le niveau de commissionnement.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉ : vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent en vous adressant à la direction de la clientèle du Groupe La Française, responsable du traitement, sis 128, bd Raspail - Paris 75006 (scpi@lafrancaise-group.com). Les informations nominatives recueillies dans ce bulletin ne seront utilisées et ne feront l'objet d'une communication extérieure que pour la nécessité de la gestion ou pour satisfaire les obligations légales et réglementaires.

NOTA : le premier acompte est versé prorata temporis en fonction de la date d'entrée en jouissance. Toute souscription reçue postérieurement à la fin d'un mois sera obligatoirement reportée sur le mois suivant.